

EXPERIMENTATION DES VEHICULES LEGERS ET INTERMEDIAIRES

CONTRAT DE PRÊT N°

Entre,

La Fabrique des Mobilités – 3, passage Saint Pierre Amelot 75011 PARIS

Et, le bénéficiaire :

Nom / Prénom	
Adresse (domicile)	
Adresse (lieu de résidence de vacances)	
Téléphone mobile	
Mail	
Date de naissance	

Eléments obligatoires fournis :

- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Attestation d'assurance de responsabilité civile vie privée
- ☐ Chèque de caution à l'ordre de la Fabrique des Mobilités (500 euros)

Véhicule mis à disposition :

- ☐ Urbaner Promener (tricycle, assistance électrique jusqu'à 25km/h)
- ☐ **Karbikes** (quadricycle, assistance électrique jusqu'à 25km/h)
- ☐ Galian Formidable (Long tail cargo, assistance électrique jusqu'à 25km/h)
- ☐ Acticycle (quadricycle, assistance électrique jusqu'à 25km/h)
- ☐ CycloSPACE (quadricycle, assistance électrique jusqu'à 25km/h)
- ☐ **Maillon Mobility** (tricycle, assistance électrique jusqu'à 25km/h)

Engagements de l'utilisateur dans le cadre de l'expérimentation "30VELI" en contrepartie de la mise à disposition du véhicule

☐

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de prêt et d'utilisation.

☐

Je m'engage à remplir le questionnaire en fin d'expérimentation. Ces données seront anonymisées et serviront à alimenter des publications en lien avec l'expérimentation de l'XD.

Fait en deux exemplaires, à

Contrat	Date	Partenaire missionné par la Fabrique des mobilités, représentant légal, et par délégation	Bénéficiaire
<i>Début du contrat</i>		Cachet et signature :	Signature :
<i>Clôture du contrat</i>		Cachet et signature :	J'atteste que l'on m'a restitué le chèque de caution. Signature :

CONDITIONS GENERALES DE PRET

Les présentes conditions générales annexées au contrat de prêt définissent les conditions d'accès et d'utilisation du véhicule mis à disposition de l'utilisateur par la Fabrique des mobilités dans le cadre de son expérimentation « 30VELI ». L'utilisateur reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter entièrement et sans réserve en signant le contrat de prêt.

Article 1 - Objet du service

Ce prêt est proposé par la Fabrique des mobilités, association basée à Paris et est chargé du pilotage d'une expérimentation des Véhicules Légers et Intermédiaires intitulé « 30VELI ». Le Grand Avignon est partenaire du projet et certains agents détiennent une délégation de signature nominative de la part de la Fabrique des mobilités pour tous les actes le nécessitant.

L'objectif de l'expérimentation est d'analyser les changements de comportement en matière de mobilité liés à l'usage de véhicules intermédiaires et de mieux comprendre les conditions permettant le déploiement à plus grande échelle des véhicules intermédiaires en France.

Les véhicules expérimentés au Grand Avignon sont regroupés sous le qualificatif « VELI » actifs dans ce contrat. Le Maillon est un tricycle avec assistance électrique. Le Karbikes et une quadricycle à assistance électrique.

La gestion administrative du service de prêt des VELI est assurée par le Grand Avignon (renseignements, communication, contractualisation avec les usagers, suivi des contrats) selon les termes de la convention qui lie les deux entités.

Article 2 - Conditions d'accès au service de prêt

Le prêt des VELI est réservé aux particuliers dont la résidence principale ou de vacances est située sur le territoire du Grand Avignon ou limitrophe.

Dans le cadre du cas d'usage touristique piloté par l'Office de Tourisme du Grand Avignon, l'utilisateur peut utiliser le VELI sur les itinéraires touristiques communiqués.

Pour les VELI de type VAE mis à disposition par l'Office de Tourisme, l'utilisateur doit être majeur.

L'utilisateur doit reconnaître être apte à la conduite du véhicule et n'avoir aucune contre-indication médicale. Ni la Fabrique des mobilités, ni le Grand Avignon ne pourront pas être tenus responsables d'accidents et dommages.

Article 3 – Durée et conditions du prêt

La durée de location est précisée au début du contrat de location. Pour répondre aux besoins de l'expérimentation, les usagers seront suivis tout au long du prêt :

- Entretiens au début et à la fin du test
- Remplissage du questionnaire après test qui retranscrit les avantages et difficultés rencontrées lors du trajet.
- Témoignages au cours de réunions d'informations ou pour la presse locale

Les usagers s'engagent donc à participer activement au suivi d'expérimentation en répondant aux demandes du Grand Avignon et de l'ensemble de ses partenaires (Fabrique des mobilités et éventuels laboratoires de recherche en charge de l'évaluation).

Les véhicules sont équipés d'un traceur GPS permettant la collecte de données sur les trajets réalisés. Seule la Fabrique des mobilités dispose d'un accès à ces données, dont la collecte et le traitement se font de manière anonyme.

Article 4 – Éléments obligatoires à fournir (justificatifs et dépôt de garantie)

Les éléments à fournir pour inscription au service sont :

- Une pièce identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) valide.
- Un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois - non obligatoire pour les expérimentations de moins de 72h)
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile vie privée (en cours de validité sur la période de prêt).
- Une caution d'un montant de 500 euros. Ce dépôt de garantie pour le prêt du véhicule n'est pas encaissé sauf en cas de non-restitution ou de dommages.

En cas de sinistre responsable, l'utilisateur s'engage à indemniser la Fabrique des mobilités à hauteur du montant réel des frais de réparation, dans la limite de la franchise d'assurance fixée à 500 €. Si les frais sont inférieurs à ce montant, l'utilisateur rembourse uniquement le coût réel des réparations sur présentation d'une facture. Les réparations sont assurées exclusivement par le prestataire désigné référent pour l'entretien et la maintenance de la flotte. La caution sera restituée à l'utilisateur après la remise en état du véhicule et règlement de la facture des travaux.

L'inscription au service sera accordée à l'utilisateur après :

- Vérification de la conformité des justificatifs attendus (cf ci-dessus),
- Dépôt de la caution,
- Signature du contrat de prêt et paraphe des présentes conditions générales.
- Prise en main du véhicule

Article 5 – Conditions d'utilisation

Lors de ses déplacements, l'utilisateur s'engage à :

- Utiliser le VELI avec soin, conformément aux conseils délivrés lors de mise à disposition du véhicule.
- Circuler sur des voies praticables, ce qui exclut toute utilisation dans des conditions susceptibles d'endommager le véhicule ou de mettre en péril l'utilisateur ou des tiers.
- Conduire prudemment et à respecter le code de la route.

Pour l'usage de VELI de type VAE, il est rappelé que le port du casque est fortement conseillé. De plus le port d'un gilet rétro-fléchissant est obligatoire pour tout cycliste circulant hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante (pluie, brouillard...).

Lorsqu'il s'agit d'un modèle de type VAE, l'utilisateur s'engage à ;

- Veiller à le stationner de façon sécurisée en attachant le cadre et la roue avant à un support fixe avec l'antivol fourni (pour un VELI de type VAE)
- Retirer la batterie lors d'un stationnement pour plusieurs heures lors de fortes chaleurs.
- Stocker la batterie dans un endroit sec à l'abri des fortes chaleurs lors d'un arrêt prolongé

Les interventions mécaniques permises au bénéficiaire concernent uniquement le gonflage des pneus, la recharge de la batterie, les réglages divers (siège, guidon...). Seul un prestataire missionné par la Fabrique des mobilités est habilité à réaliser les réparations et la maintenance des VELI.

L'utilisateur est tenu d'informer le Grand Avignon de tout dysfonctionnement (panne, casse, crevaison ou dommage) au cours du prêt.

Après synthèse du problème rencontré, tout dysfonctionnement fera en premier lieu l'objet d'une tentative de résolution à distance par échange téléphonique.

Dans un deuxième temps, l'utilisateur sera informé de la marche à suivre.

En cas d'immobilisation du véhicule, l'utilisateur devra mettre le véhicule en sécurité (hors des voies de circulation et l'attacher avec le cadenas à un support adapté) et envoyer sa position exacte à l'Office de Tourisme pour organiser le dépannage. Les solutions seront étudiées pour permettre aux usagers de revenir à l'Office de Tourisme par les transports en commun ou toute autre solution (à leur charge) en fonction de leur position.

La capacité de la flotte de VELI étant limitée, aucun VELI de remplacement ne sera proposé en cas d'immobilisation du VELI.

Article 6 – Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur a la responsabilité et la garde du VELI et des accessoires dès leur mise à disposition et jusqu'à leur restitution.

Seul l'utilisateur inscrit sur le contrat peut utiliser le VELI mis à disposition. Tout prêt à une autre personne est interdit. Toute location est strictement interdite.

L'utilisateur supporte toute responsabilité en cas de contravention et/ou de mise en fourrière du VELI sur toute la période du contrat de prêt. Il sera tenu d'acquitter les frais y afférents.

L'utilisateur supporte une responsabilité partagée avec la Fabrique des mobilités :

- en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés lors de l'utilisation du VELI mis à disposition : l'utilisateur sera redevable du montant de la caution afin de couvrir la franchise d'assurance (500€)
- en cas de vol ou de dégradations du VELI (et/ou des accessoires) sans tiers identifié, la caution sera restituée à l'utilisateur.

Pour tout accident, vol, perte ou dégradations du VELI (ou des accessoires) mis à disposition, l'utilisateur s'engage à le déclarer sous 48 heures :

- Aux autorités de police ou de gendarmerie (obligatoire en cas de vol) ;
- Au Grand Avignon à l'adresse tourisme@grandavignon.fr
- À La Fabrique des mobilités à l'adresse contact@fabmob.io

Article 7 – Mise à disposition et reprise du VELI

Le VELI équipé est mis à disposition des expérimentateurs puis repris en fin de prêt par le prestataire missionné par la Fabmob sur le territoire du Grand Avignon

Pour la mise à disposition comme pour la reprise du VELI équipé :

- Un rendez-vous est fixé en semaine.
- La vérification de l'état du VELI et des accessoires est réalisée en présence de l'utilisateur avec photos attestant de la propreté et du bon état du matériel.

La Fabmob s'engage à mettre à disposition des VELI en bon état de fonctionnement, conformes à la réglementation en vigueur, et propres.

L'utilisateur sera donc tenu de restituer le VELI équipé qu'on lui a prêté en bon état de fonctionnement et propre, au jour et à l'heure fixés lors de la mise à disposition. A défaut, l'utilisateur devra s'acquitter du montant de la remise en état.

La prise en main du VELI équipé est réalisée lors de la formation de l'utilisateur :

- Le fonctionnement du véhicule et des conseils sont délivrés pour une bonne utilisation du VELI.
- Un document synthétique est remis à l'utilisateur (Rappel des règles de circulation et de sécurité/ Démarches à effectuer en cas de dysfonctionnements ou dommages...).

Article 8 – Protection des données personnelles

Les données collectées font l'objet d'un traitement dont la finalité est le bon fonctionnement du prêt des VELI conformément à l'article 6b du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont exclusivement destinées à la Fabmob, ses partenaires et ses prestataires qui s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement, stockage et sécurité des données personnelles et confidentielles, et notamment la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018.

La durée de conservation des données traitées n'excédera pas la durée du prêt.

Les données personnelles d'identification (nom, prénom et adresse) sont conservées pendant la durée de l'expérimentation (jusqu'à fin mars 2026) uniquement afin d'assurer le suivi de l'opération pendant cette période.

Conformément à la loi vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de modification sur les données qui vous concernent. Pour l'exercer, contactez la Fabmob : contact@fabmob.io